

CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité, le conseil communal nomme provisoirement Mme Laurence Habscheid au poste d'agent dans le groupe de traitement B1, sous le statut du fonctionnaire communal, pour les besoins du service écologique, avec effet au 1^{er} novembre 2022.

- MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le conseil communal entend les explications du conseiller écologique communal et prend connaissance des mesures d'économie présentées. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la brochure «Mersch réduit la consommation d'énergie» sur internet: mersch.lu → actualités, ou sur Facebook.

- FINANCES COMMUNALES

a) Le conseil communal arrête à l'unanimité les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2020:

	compte administratif (€)	compte de gestion (€)
Boni du compte de 2019	14.858.905,74	14.858.905,74
Recettes ordinaires	39.688.327,13	39.688.327,13
Recettes extraordinaires	4.822.067,04	4.822.067,04
Total des recettes	59.369.299,91	59.369.299,91
Dépenses ordinaires	24.456.761,36	24.456.761,36
Dépenses extraordinaires	16.521.946,66	16.521.946,66
Total des dépenses	40.978.708,02	40.978.708,02
Boni	18.390.591,89	18.390.591,89

b) Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022:

- Service ordinaire: recettes en plus/dépenses en moins: 185.350,97 €
Dépenses en plus/recettes en moins: 447.400,00 €

- Service extraordinaire:

* Augmentation du crédit 'Réaménagement de bureaux dans l'annexe du château' de 32.000,00 € pour le porter à 112.000,00 €.

* Augmentation du crédit 'Installation d'une nouvelle illumination de Noël' de 34.617,83 € pour le porter à 190.000,00 €.

* Augmentation du crédit 'Réaménagement du campus scolaire centre' de 4.000.000,00 € pour le porter à 9.005.295,96 €.

- SUBSIDES

Le conseil communal, à l'unanimité,

- se rend compte de la situation financière précaire de l'asbl Mierscher Kulturhaus
- est d'avis qu'il y a lieu de soutenir l'asbl Mierscher Kulturhaus, mais rappelle aux membres du conseil d'administration leur responsabilité dans la gestion de la Maison de la Culture
- accorde à l'asbl Mierscher Kulturhaus un subside extraordinaire de 250.000,00 € pour couvrir un découvert probable de 241.000,00 € pour l'année 2022

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) plusieurs actes de cession/de vente/rectificatifs concernant de petites emprises à Mersch, Reckange et Schoenfels.
- b) la convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen et Mersch et l'office social de Mersch réglant les relations relatives à l'organisation et au financement des activités de l'office social.
- c) la convention par laquelle Mme C. Stoffel autorise le syndicat intercommunal Sicono-Centre à exécuter des mesures écologiques sur une parcelle sise à Mersch au lieu-dit «Rooscht».

- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

À l'unanimité, le conseil communal arrête définitivement l'organisation scolaire de l'année 2022-2023 de l'enseignement fondamental.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal accepte à l'unanimité la démission de Mme C. Kohnen comme membre représentant du parti CSV dans la commission culturelle.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité une modification du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS